

ÉLÉMENTS INDICATIFS DE CORRIGÉ – COMPTABILITE ET GESTION CAS FOONSEN

MISSION 1 – GESTION DES OPERATIONS COURANTES

MISSION 1-A Enregistrement des opérations courantes du mois de décembre 2017

Journal	Date	Numéro de compte		Libellé de l'écriture	Débit	Crédit
		Général	Tiers			
ACH	21/12/17	607050		Facture n°2017/1136 SARL AMEYDIS	6 816,00	
		607020			4 350,00	
		445665			2 233,20	
		401000	FRAMEYDI			13 399,20

Journal	Date	Numéro de compte		Libellé de l'écriture	Débit	Crédit
		Général	Tiers			
ACH	22/12/17	607020		Facture n° 2653/256 Ding Fao Ltd 174 000 / 7,563	23 006,74	
		607030			169 178,90	
		401000	FRDING			192 185,64

Journal	Date	Numéro de compte		Libellé de l'écriture	Débit	Crédit
		Général	Tiers			
ACH	27/12/17	607020		(1)	85,95	
		607030		(1)	632,05	
		445663			39 770,07	
		624120		Facture n° 110236687Schenker	5 946,71	
		401000	FRSCHE			46 434,78

Accepter 445663 pour 38 580,73 et 445665 pour 1189,34

(1)718 x (23 006,74 / 192 185,64) 718 x (169 178,90 / 192 185,64)

MISSION 1-B

Correction erreur écriture de novembre 2017 :

→ **Première erreur** : escompte enregistré en remise

Il s'agit d'une réduction à caractère financier qui s'enregistre dans un compte de produits financiers.

Journal	Date	Numéro de compte		Libellé de l'écriture	Débit	Crédit
		Général	Tiers			
ACH(2)	20/11/17	609700		Facture n°2253/017 – pièce 11/256 Plasturgie Castel. Régularisation	102,60	
		765000				

(2) Accepter OD

Accepter (selon l'article 213-31 du PCG) D 609700 à C607010

Accepter la contrepassation de l'écriture erronée et le passage de l'écriture correcte.

→ **Deuxième erreur** : le port non enregistré dans un compte de charge par nature

L'entreprise utilise des comptes de charge par nature pour enregistrer les frais accessoires d'achat. Cela est précisé dans les règles comptables.

Journal	Date	Numéro de compte		Libellé de l'écriture	Débit	Crédit
		Général	Tiers			
ACH	20/11/17	624100		Facture n°2253/017 – pièce 11/256 Plasturgie Castel. Régularisation	105,00	
		607010				

Accepter l'extourne de l'écriture erronée et le passage de l'écriture correcte.

Remarque : Accepter une seule écriture de correction pour les deux erreurs

Mission 2 : Gestion Sociale

MISSION 2-A Mission liée à la paie de décembre 2017

Justification des montants :

Heures supplémentaires :

	Nbre d'heures réalisées	Heures supplémentaires	Heures supplémentaires à 25%	Heures supplémentaires à 50%
Semaine 48	7	-		
Semaine 49	44	9	8	1
Semaine 50	42	7	7	
Semaine 51	37	2	2	
Semaine 52	37	2	2	
Total			19	1

Autres montants à vérifier :

	Base de calcul des HS	Salaire de base + avantage en nature véh.
13,918	Taux horaire à 25%	$(1\ 580 + 108,75)/151,67 \times 1,25$
16,70	Taux horaire à 50%	$(1\ 580 + 108,75)/151,67 \times 1,5$
108,75	Avantage en nature véhicule	$(14\ 500 \times 9\%) / 12$
1988,00	Base CSG – CRDS	$(1\ 969,89 \times 98,25\%) + 27,58 + 25$
1 394,42	Salaire net	$(1\ 969,89 - 466,72 - 108,75)$
1 585,82	Salaire imposable	$(1\ 969,89 - 466,72 + 57,65 + 25)$ Ou $1394,42 + 108,75 + 57,65 + 25$

MISSION 2-B Mission liée au courrier de monsieur Legrand

Éléments de réponse à donner à monsieur LEGRAND

De : comptable@foonsen.fr	A : moulin@foonsen.fr
Le : 23/12/2017 (ou autre date à partir 20)	
Objet : Réponse au courrier de M Legrand	
Madame,	
Suite au courrier de M Legrand, nous pouvons lui apporter les réponses suivantes :	
<ul style="list-style-type: none">Au niveau de son bulletin de paye, l'avantage en nature véhicule va apparaître une fois en haut du bulletin, parmi les rubriques qui composent le salaire brut, pour être soumis aux cotisations salariales et patronales et une fois en bas du bulletin pour être soustrait du salaire net, puisque son montant n'est pas versé au salarié.En ce qui concerne l'impôt sur le revenu, l'avantage en nature représente un élément du salaire déclaré et il est donc soumis à l'impôt sur le revenu.	
Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.	
Cordialement.	
Le Comptable	

Mission 3 : GESTION FISCALE

Détermination des plus ou moins-values réalisées pendant l'exercice : (voir tableau page suivante)

La présentation dans un tableau du calcul des plus ou moins-values n'est pas exigée des candidats. Les calculs doivent toutefois être précisés.

Tableau de calcul du résultat fiscal

Eléments	Justifications	Déductions	Réintégrations
Résultat fiscal provisoire			192 000
Plus-value nette à court terme	Rien à faire. Imposable avec le reste du résultat		
Plus-value nette à long terme	Elle porte sur des titres de participation – non imposable (0%) mais quote-part de 12% à réintégrer $12\% \times 2\,000$	2 000	240
Revenus des titres Plasco.	Dividendes non imposables (régime des sociétés mère-fille) mais quote-part de 5% à réintégrer	3 260	163
Compte 476000	Perte latente : charge déductible	7 526	
Dotation provision pour perte de change	Dotation non déductible car la perte latente a déjà été déduite		7 526
Amende	Charge toujours non déductible		95
Don	Charge non déductible mais obtention d'un crédit d'impôt en contrepartie		650
Dotation véhicule de tourisme	Prix d'acquisition supérieur à 18 300 € donc une partie de la dotation aux amortissements est non déductible : $(26\,200 - 18\,300) \times 2\,620 / 26\,200 = 790$ € Ou $(26\,200 - 18\,300) \times 20\% \times 6 / 12 = 790$ Ou calcul en 2 temps : $18\,300 \times 20\% \times 6 / 12 = 1\,830$ et $2\,620 - 1\,830 = 790$		790
Totaux		12 786	201 464
Résultat fiscal définitif estimé			188 678

Estimation de l'IS dû pour 2017 :

IS à 0% sur PVLT sur titres de participation (*ne pas pénaliser si cela n'est pas mentionné / copie*)..... 0 €

IS au taux réduit de 15% : $38\,120 \times 15\% =$ 5 718 €

IS au taux réduit de 28% : $(75\,000 - 38\,120) \times 28\% =$ 10 326 €

IS au taux normal : $(188\,678 - 75\,000) \times 33,1/3\% =$ 37 893 €

IS brut 53 937 €

- Crédit d'impôt sur le don :

Plafond du don admissible : 5 pour mille de 4 000 000 € = 20 000

Donc le crédit d'impôt s'élève à $60\% \times 650 = 390$ € - 390 €

IS net..... 53 547 €

Sommes des 4 acomptes versés en 2017 ($9\,120 + 11\,800 + 10\,460 + 10\,460$)..... - 41 840 €

Solde de l'IS à régler 11 707 €

Éléments	Valeur d'origine	Cumul des amortissements	Valeur comptable nette	Prix de cession	Résultat de cession		Court terme		Long terme 0 %	
					Plus-value	Moins-value	Plus-value	Moins-value	Plus-value	Moins-value
Remorque	16 430	11 227	5 203	7 500	2 297		2 297			
Titres de participation PLASCO	12 000 (1 000 x 12€)			14 000 (1 000 x 14€)	2 000				2 000	
TOTAUX					4 297		2 297		2 000	
PLUS OU MOINS-VALUE NETTE							+ 2 297		+ 2 000	

Mission 4 : Projet de répartition du résultat

MISSION 4 - A

Projet de répartition du résultat

	AFFECTATION	ORIGINES	EXPLICATIONS
Résultat net comptable		138 500	
Report à nouveau N-1 débiteur		-	
Dotation à la réserve légale	5 170		Max autorisé : (10% x 300 000) - 24 830 Dot. possible selon statuts : 5% x 138 500
Report à nouveau N-1 créiteur		3 600	
Bénéfice distribuable		136 930	
Dotation à la réserve facultative	50 000		
Autres réserves décidées par l'AG	-		
Reste à distribuer		86 930	136 930 - 50 000
Dividendes			
Dont premier dividende	9 000		selon projet affectation : 3 % x 300 000
Dont second dividende	72 000		6 000 parts sociales x 12 € (div. unit.)
Report à nouveau N	5 930		
Contrôle	142 100	142 100	

Capital social	300 000
Réserve légale au 31/12/N-1	24 830
Nombre de parts sociales	6 000

Calcul du second dividende unitaire	12	$(86\,930 - 9\,000) / 6000 = 12,99 \text{ € arrondi à } 12 \text{ €}$
-------------------------------------	----	---

MISSION 4 - B

Explication de la formule en B21 :

Le « reste à distribuer » est diminué du premier dividende pour obtenir le montant global des dividendes complémentaires (C10 – B12).

Comme le dividende unitaire doit être arrondi à l'euro inférieur, il convient de diviser le calcul précédent par le nombre de parts sociales (C10 – B12) / B19.

La fonction ARRONDI.INF () qui comporte 0 en deuxième argument permet d'arrondir le calcul précédent à l'entier inférieur.

Cellules	Contenu	Formules
B12	Premier dividende	=3%*B17
B13	Dividende complémentaire	=B21*B19
B14	Report à nouveau	=C10-B12-B13